

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

SOUS L'AUTORITÉ DU FEDERAL ELECTORAL BOUNDARIES
READJUSTMENT ACT, R.S.C. 1985, c. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

LETHBRIDGE, ALBERTA

le 15 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum
Mme Ritu Khullar
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission
Membre de la commission
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission
Spécialiste en géographie

D. L. Ragan, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice

LETHBRIDGE

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	ED GRANGER	1 – 11

Audience publique tenue au Lethbridge Lodge Hotel
le 15 octobre 2002 à compter de 19 h 30

LE PRÉSIDENT : Nous pouvons ouvrir la réunion. Il n'y a qu'une personne présente, un homme. Vous pourriez peut-être vous identifier, Monsieur, au micro, alors la sténographe parlementaire officielle aura votre voix sur l'enregistrement officiel.

M. ED GRANGER : Je m'appelle Ed Granger, G-R-A-N-G-E-R.

LE PRÉSIDENT : Nous n'avons personne d'inscrit à l'horaire, Monsieur Granger, mais nous sommes, tel que vous le savez, la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Nous sommes ici pour recevoir toute représentation ou réaction qu'il pourrait y avoir à notre Proposition qui a été publiée de façon formelle, et je présume que vous en avez une copie. Si non, vous pouvez certainement en obtenir une ici.

M. ED GRANGER : Oui, j'en ai une.

LE PRÉSIDENT : Et un de mes collègues a dit que vous – en passant, voici M. Barry et Mme Khullar, et je m'appelle MacCallum. Je comprends que vous aviez une question au sujet de l'inclusion de toute le comté à l'intérieur de la circonscription électorale.

M. ED GRANGER : Oui. C'est que mon – Je travaille à l'intérieur du bureau de la circonscription de Lethbridge.

LE PRÉSIDENT : Oui, pour le député ?

M. ED GRANGER : Oui, et donc, je voulais venir entendre toute présentation formelle qui serait faite ce soir. C'est simplement mon observation, à partir de mon expérience de travail depuis cinq ans dans le bureau de la circonscription, c'est que nous avons beaucoup de gens dans le comté de Lethbridge à son extrémité nord, ce qui comprend Barons et Carmangay, qui ont tendance à faire leurs achats et à venir dans cette direction par rapport à des ententes

contractuelles et ainsi de suite, alors nous devons les rediriger dans l'autre direction à notre circonscription de MacLeod près d'Okotoks, ce qui n'est pas vraiment un déplacement naturel pour eux.

LE PRÉSIDENT : Et est-ce que Barons et Carmangay font partie du comté de Lethbridge ?

M. ED GRANGER : Barons en fait partie --. Excusez-moi, Carmangay pourrait être tout juste à l'extérieur, mais c'est -- ça, c'est la région du comté, là, qui comprend Barons et Turin.

MME MATTHEWS : Ça, c'est Barons.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : C'est Barons là ? Oui, alors Carmangay est tout juste au nord de cela, alors c'est juste -- c'est à la limite du comté alors.

L'autre -- l'autre limite naturelle, bien sûr, c'est la rivière, mais les gens de Barons et de Turin ont tendance de nous approcher par ici.

LE PRÉSIDENT : Oui, ils le feraient. Maintenant, pouvons-nous voir Barons et Carmangay quelque part sur la carte ou indiquées ?

MME MATTHEWS : Barons.

LE PRÉSIDENT : Barons, Oui. Carmangay ?

M. ED GRANGER : Oui, alors Barons -- oui, Carmangay est sur la rive sud de la rivière, mais ne ferait pas partie de ce dessin en particulier du comté de Lethbridge.

LE PRÉSIDENT : De quelle rivière s'agit-il, Monsieur ?

M. ED GRANGER : Je crois que c'est la rivière Bow.

LE PRÉSIDENT : Et est-ce que le comté de Lethbridge comprend la région au nord des limites de la circonscription actuelle jusqu'à la rivière ?

MME MATTHEWS : Jusqu'à la Little Bow.

M. ED GRANGER : Jusqu'à la Little Bow.

LE PRÉSIDENT : Little Bow.

MME KHULLAR : La limite proposée présentement, c'est la ligne jaune, en réalité, et Dawn a déjà apporté des modifications à la carte pour inclure –

LE PRÉSIDENT : Oh, je vois.

MME KHULLAR : Cette ligne jaune, c'est la limite actuelle.

M. ED GRANGER : Présentement, la ligne jaune passe juste au-dessus de Keho Lake, c'est la limite présentement.

LE PRÉSIDENT : Oh, je vois.

MME KHULLAR : Alors nous avons retranché cette partie nord du comté.

M. ED GRANGER : Alors, si elle s'étendait un peu plus haut pour inclure les limites du comté, cela constituerait une ... naturelle

LE PRÉSIDENT : D'accord.

M. ED GRANGER : L'autre – l'autre région, c'est à l'ouest, là, c'est une petite région

qui comprend – qui fait partie du comté de Willow Creek, principalement peuplé par une petite communauté résidentielle appelée Moon River Estates. Je crois que vous avez indiqué environ 300 personnes, 300 et quelques, vivant dans cette région. Il serait naturel que cela demeure dans MacLeod.

LE PRÉSIDENT : Oh, dans MacLeod ?

M. ED GRANGER : Dans MacLeod, oui.

LE PRÉSIDENT : Mais elle est présentement dans Lethbridge ?

M. ED GRANGER : Elle est présentement dans Lethbridge, oui, ce morceau.

MME KHULLAR : Et elle l'a été de par le passé ?

M. ED GRANGER : Oui.

MME KHULLAR : Oui, d'accord.

M. ED GRANGER : Vous voyez, jusqu'en – jusqu'à il y a quatre ans, la réserve faisait partie de notre circonscription, et cette limite a changé alors, donc ...

LE PRÉSIDENT : La limite ouest de la circonscription de Lethbridge, telle qu'elle existe présentement dans cette large ligne bleu, est-ce un cours d'eau naturel ou quelque chose ?

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Non, plus haut que cela.

M. ED GRANGER : Oui, c'est la rivière Old Man.

LE PRÉSIDENT : Ça, c'est la rivière Old Man, alors il s'agit d'une limite naturelle ?

M. ED GRANGER : C'est une rivière, oui.

LE PRÉSIDENT : Ce qui, il ne fait aucun doute, est la raison pour laquelle cette région
là fait partie de MacLeod et non pas de Lethbridge.

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Mais cela fait partie de Lethbridge. Où est-ce présentement, Dawn ?

MME MATTHEWS : Cela fait partie de Lethbridge à l'heure actuelle.

M. ED GRANGER : Cela fait partie de Lethbridge présentement.

LE PRÉSIDENT : Oh, oui ; pour aucune bonne raison à ce que je peux voir.

M. ED GRANGER : Non. Je ne peux pas penser à aucune bonne raison non plus.

LE PRÉSIDENT : Oui. D'accord.

M. ED GRANGER : Oui. S'il s'agit tout simplement d'équilibrer les nombres, il y aurait
plus de sens à ce que cela aille à MacLeod.

LE PRÉSIDENT : Bien, je ne crois pas que cela exigerait un grand changement de
population, n'est-ce pas ?

M. ED. GRANGER : Non.

LE PRÉSIDENT : C'est très utile. Avez-vous d'autres perles comme celle-là ?

M. ED GRANGER : Bien, juste de l'autre – dans l'autre coin ; et de la façon dont la carte

est présentement, il y a une ligne jaune – juste là. Il y a une ligne jaune là.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : Une région très peu peuplée, et qui ne fait pas partie de notre circonscription présentement, et il y a un cour d'eau naturel qui est Chin River ou Chin Lakes, directement ici, et la façon dont la circonscription – ou que le comté est établi, c'est une limite naturelle directement ici. Il semblerait naturel que cela fasse partie de la circonscription de Lethbridge.

LE PRÉSIDENT : Ces limites sont en place depuis bien longtemps. Pensez-vous que cela causerait beaucoup de confusion ou de ressentiment pour les gens de ces régions en particulier d'être déplacés soudainement [dans une nouvelle circonscription]?

M. ED GRANGER : Pas selon ce nous entendons dans nos communications. Il est tout naturel pour eux de venir dans cette direction. L'autre – celle du côté est, si vous retournez au côté est de la circonscription, encore une fois, nous entendons souvent parler de Taber. Bien sûr, c'est une grande communauté –

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : -- de 7 000 personnes, et cela ne cadre probablement pas, vous savez, avec les nombres, ne peut pas s'insérer dans notre région ; mais ce s gens viennent naturellement par ci, bien sûr, parce qu'ils ne sont qu'à une distance de 50 kilomètres.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : Mais –

LE PRÉSIDENT : La circonscription de Medicine Hat a besoin de sa population.

M. ED GRANGER : Définitivement. Ils ont besoin de la population.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : Oui, ils en ont besoin ; et cela ne serait pas naturel – vous savez, bien qu’ils aient tendance à nous appeler en premier lieu.

LE PRÉSIDENT : Oui, je crois que c’est comme cela que ça se fait.

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Oui. Bien, les modèles d’échanges, bien sûr, sont un élément des intérêts partagés, et nous devons tenir compte de cela.

M. ED GRANGER : Bien sûr.

LE PRÉSIDENT : -- mais ce n’est pas le seul, bien sûr, et notre premier objectif c’est d’égaliser –

M. ED GRANGER : Bien sûr que ça l’est, oui.

LE PRÉSIDENT : -- les circonscriptions en population –

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : -- autant que possible. Dites-nous quelque chose au sujet de la circonscription en général. Comment est votre économie ?

M. ED GRANGER : Bien, c’est pas mal intéressant. Nous entendons beaucoup parler de la sécheresse qui a sévi en Alberta et en Saskatchewan cette année. Il s’agit de la première année depuis trois ans durant laquelle nous avons eu de la pluie.

LE PRÉSIDENT : Wow !

M. ED GRANGER : Alors nous avons eu une sécheresse pendant trois années consécutives et avons appris comment composer avec cela. L'économie demeure assez stable.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : Les gens, à cause de l'économie aride du sud de l'Alberta, apprennent à vivre avec cela –

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : -- et équilibrent l'économie dans son ensemble. C'est la première année que nous avons eu de la pluie depuis – et, bien sûr, la sécheresse s'est déplacée vers le nord sur une beaucoup plus large superficie.

LE PRÉSIDENT : Elle l'a certainement fait. Oui.

M. ED GRANGER : Alors, nous avons beaucoup d'activité en termes d'agriculture dans le Sud. Nous avons bien d'autres questions qui ne relèvent pas de la température, mais l'économie est stable.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il encore beaucoup de circulation frontalière ?

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Vraiment ?

M. ED GRANGER : C'est l'une des principales préoccupations de notre circonscription.

LE PRÉSIDENT : Je veux dire avec les États-Unis.

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Oui. Alors les gens ne vont pas vers le sud pour magasiner, je suppose, comme ils le faisaient autrefois parce que le dollar est –

M. ED GRANGER : Oui, en réalité – la tendance a beaucoup changé.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : Les gens ne vont plus à Whitefish, Kalispell, Columbia, dans cette région qui était autrefois la grande région récréative pour les gens de cette région --

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. ED GRANGER : -- car plusieurs étaient propriétaires de chalets, et cela a beaucoup changé.

LE PRÉSIDENT : Je le croirais.

M. ED GRANGER : Nous voyons l'inverse maintenant, où nous avons beaucoup d'Américains vivant aux États-Unis qui se rendent à Lethbridge faire leur magasinage, il y a – beaucoup d'activité dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT : Très intéressant.

M. ED GRANGER : Ils achètent beaucoup de produits agricoles, des camionnettes –

LE PRÉSIDENT : Vraiment ?

M. ED GRANGER : -- et font leur magasinage à Lethbridge.

LE PRÉSIDENT : Wow.

M. ED GRANGER : Alors, c'est tout un changement.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que leur Douane leur impose une taxe lorsqu'ils rapportent des marchandises avec eux aux États-Unis, le savez-vous ? Y a-t-il un genre de douane quelconque ?

M. ED GRANGER : Oui, ils ont des limites ; mais, étant donné que le dollar est bas, c'est encore à leur avantage de payer la douane.

LE PRÉSIDENT : Oui. Ils ont 40 % à jouer avec.

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Oui, c'est vrai.

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Bien, Monsieur Granger, cela a été très utile.

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Je suis content que vous soyez passé faire un tour.

M. ED GRANGER : Merci, je suis content. J'espérais – j'espérais qu'il y aurait eu quelques présentations formelles à écouter.

LE PRÉSIDENT : Oui, j'étais -- oui, nous avons été aussi ; mais il semble que dans certains endroits où nous n'avons pas fait de changements –

M. ED GRANGER : C'est ça.

LE PRÉSIDENT : -- où au moins où il y a --

M. ED GRANGER : Oui.

LE PRÉSIDENT : -- pas grand changement dans les limites de la circonscription, il n'y a pas beaucoup d'intérêt.

M. ED GRANGER : Non, je comprends cela.

LE PRÉSIDENT : Oui. Mmm. Ce à quoi nous nous attendions plutôt, c'était à un peu plus d'intérêt de la presse et des médias, vous savez, en général avec ces endroits, et ils étaient à quelques réunions dans le Nord, mais nous avons été plutôt déçus, en général, mais cela n'a pas l'air d'être une question pressante pour les gens.

M. ED GRANGER : Non, cela ne l'est évidemment pas.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

M. ED GRANGER : Merci.

FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 18^e jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

D.L Ragan, CSR (A)

Sténographe parlementaire officielle